



# COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER

Bd du Mai,

DE LA TTRE DE TASS

de BRETAGNE



# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

● **Julien Gondard,**  
Maire de Fontainebleau,

● **Thibault Fline,**  
Adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement,  
la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,

● **Francine Bollet,**  
Adjointe en charge de l'urbanisme  
et du développement urbain,

● **Gérald Ronteix,**  
Conseiller municipal délégué à la sécurité,

● **José Tenda,**  
Adjoint en charge de la cohésion sociale,  
du sport et du sport-santé,

● **Odile Jacquin,**  
Conseillère municipale déléguée aux affaires patriotiques,  
militaires et à la mémoire,

● **Anne Cecconello,**  
Directrice du pôle Patrimoine, Environnement,  
et Aménagement Durable,

● **Police municipale.**

**Le rendez-vous a été donné au niveau de la place Decamps.**

## I. QUESTIONS GÉNÉRALES

● **Un certain nombre de voiries étant en mauvais état, quelle est la stratégie adoptée par la Ville pour prioriser les chantiers ?**

**Fontainebleau compte plus de 42km de voirie**, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler et séquencer quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de Vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

**Rappel des voiries reprises en 2023 :**

- Rue Denecourt ;

- Place Decamps ;  
- Boulevard Churchill ;  
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;  
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;  
- Rue Adam Salomon ;  
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

**Chantiers 2024 :**

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril ;  
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin ;  
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin ;  
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa

partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements : chantier terminé fin août ;

- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;

- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;

- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.

**Chantiers 2025 :**

- Boulevard Crevat Durant, réfection du tapis d'enrobé de la rue dans sa partie comprise entre la rue du Mont-Ussy et la rue Jean Jaurès, fin février.



Boulevard Crevat Durant



Rue de Ferrare



Rue des Bois

## • Où en sommes-nous concernant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED ? L'extinction de l'éclairage la nuit va-t-elle perdurer ?

La ville de Fontainebleau s'était engagée en 2020 dans une démarche de transition énergétique et écologique : **réduire de 40% l'empreinte carbone de la Ville d'ici à 2030**. Cet engagement s'est traduit par plusieurs actions concrètes, notamment le passage en LED de l'éclairage public débuté en 2017.

**À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED.** Ce chantier au long cours, prévu sur quelques années encore, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, il permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

### À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, **il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » (luminosité à 10%) la nuit.** Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous sommes progressivement en mesure, quartier par quartier, de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui respecte la biodiversité et qui apaise le sentiment d'insécurité lié à l'extinction des lumières la nuit.



Le quartier piéton de la rue des Sablons a été le premier concerné, et, depuis, de nouvelles rues en sont équipées, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

## • Qu'est-ce que la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) ?



**financer davantage de travaux pour rénover les voiries et embellir l'espace public** et qui profitent à la fois aux Bellifontains mais aussi aux visiteurs extérieurs.

**Aucune augmentation de tarif ni extension de zone payante n'ayant eu lieu en concomitance, ce système ne change rien pour les conducteurs qui s'acquittent de leurs droits au stationnement.**

La Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet de contrôler le paiement du stationnement à Fontainebleau. Son objectif est de **réduire la fraude qui avait atteint des niveaux intolérables** (33% de véhicules en situation de fraude en moyenne en 2023) **afin d'assurer un accès équitable au stationnement en ville pour tous et une rotation des véhicules qui bénéficie à la fois aux riverains et aux commerçants.**

Grâce à ce système, le taux de fraude au paiement du stationnement a diminué drastiquement en moins d'un an, passant à moins de 10%.

La réduction de la fraude permet de

Le dispositif fonctionne en scannant les plaques d'immatriculation des véhicules, permettant ainsi de détecter les infractions liées au non-paiement ou au dépassement du temps de stationnement. **À noter que la LAPI ne sanctionne pas d'autres infractions (stationnement gênant sur un trottoir par exemple) qui relèvent de la police municipale ou nationale.**

### Cas particuliers :

Certains professionnels de santé **bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions** pour faciliter leurs déplacements au domicile des patients. Pour

disposer de cette gratuité, il leur suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

Pour les détenteurs d'une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier de la gratuité sans avoir besoin de se rendre au parc-mètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. **Attention, même après l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'afficher votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parc-mètre et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.

## • Pourquoi les Bellifontains constatent-ils une hausse de leurs impôts locaux, alors que la Ville s'est engagée à ne pas les augmenter ?

En 2025, et pour la neuvième année consécutive, **le taux d'imposition de la Ville sur la taxe foncière ne sera pas modifié** afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains.

Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. **Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, et sur laquelle la Ville ne peut agir.**



• Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. Pourquoi ce changement a-t-il eu lieu et comment ce nouveau système fonctionne-t-il ?

Pour rappel, depuis plus de 20 ans la collecte des déchets est assurée par le SMICTOM de la région de Fontainebleau (35 communes) et non par la ville de Fontainebleau.

Jusqu'alors, les bennes du SMICTOM étaient équipées d'un double compartiment permettant de séparer les déchets. Aujourd'hui, le seul fabricant européen de camions bi-compartimentés a pris la décision de ne plus produire ce type de véhicule pour des raisons économiques. **Le SMICTOM a donc été contraint de changer de modèle de collecte au profit d'un système de collecte en « benne simple » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025.**

Pour ce faire, de nouveaux bacs ont été distribués aux Bellifontains et

les cloisons des bacs actuels ont été retirées. **Cela n'impacte en rien le tri de vos déchets** puisque les 4 types de déchets (emballages en verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères et déchets végétaux) qui étaient collectés en deux bacs compartimentés, le sont désormais en quatre bacs individuels simples.

**En parallèle, les fréquences de collecte des bacs ont été adaptées aux tonnages moyens et à la suppression des bacs compartimentés.** La collecte est donc parfois plus espacée pour réduire le nombre de bennes en circulation tout en assurant la collecte des 4 types de déchets en porte à porte.

Néanmoins, compte tenu de ces nouvelles fréquences de collecte, si vous estimez que votre dotation de poubelles ne correspond pas à vos besoins, il vous est possible de prendre attache directement avec le SMICTOM afin de demander des bacs plus grands ou plus petits. Le SMICTOM s'est également engagé à procéder à des ajustements dans l'organisation de sa collecte dans les mois à venir si cela s'avérait nécessaire.

La ville de Fontainebleau sera attentive au bon déroulement de la collecte pour que le tri puisse se faire dans les meilleures conditions.

**VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE 2025 :**

Calendrier de collecte 2025

Commune de Fontainebleau



**HYPER-CENTRE**

Sortir le bac la veille au soir

Ordures ménagères **Le LUNDI et du MERCREDI au SAMEDI**  
Pas de collecte les 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

Emballages et papiers **MERCREDI et VENDREDI**

Emballages en verre **JEUDI**  
La collecte du 1<sup>er</sup> mai est reportée au samedi 3 mai et celle du 25 décembre au samedi 27 décembre

**CENTRE**

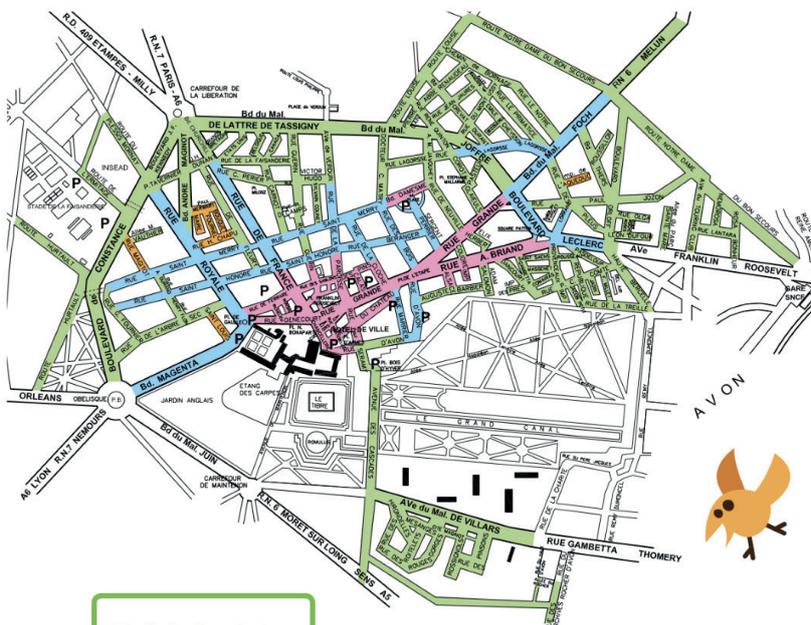
Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI et JEUDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **MERCREDI** semaine impaire

Végétaux **MARDI** semaine paire  
Interruption de la collecte des végétaux du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars



**HABITAT PAVILLONNAIRE**

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **MERCREDI** semaine impaire

Végétaux **MARDI** semaine paire  
Interruption de la collecte des végétaux du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars

**RUES SAINT-LOUIS, MAGIOT, CHAPU, FOURNEL, BOUQUET, MERWART, IMPASSE MAIRE ET IMPASSE DE L'AQUEDUC**

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères **LUNDI**

Emballages et papiers **MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre **JEUDI** semaine impaire

**Professionnels et logements collectifs :**  
En cas de difficultés dans la gestion de vos déchets, contactez-nous : [collecte@smictom-fontainebleau.fr](mailto:collecte@smictom-fontainebleau.fr)

Points d'apport volontaire

**Déchets alimentaires**  
Trouvez la borne la plus proche de chez vous : [www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau](http://www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau)





### • Quelles sont les mesures prises par la Ville pour lutter contre les nuisances, particulièrement en soirée ?

Face à une réorganisation de la circonscription de police nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, **la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place une brigade de nuit** au sein de la police municipale. Opérationnelle depuis le 6 janvier 2025, cette brigade répond aux besoins de tranquillité publique exprimés par les Bellifontains, en **prolongeant la présence policière à des heures plus tardives**. La brigade a d'ores et déjà été mobilisée à de nombreuses reprises, notamment lors de soirées trop bruyantes. Son intervention a permis de rétablir la tranquillité du quartier.

Parallèlement, dans le but de garantir aux Bellifontains sécurité

et tranquillité, **la Ville a développé son réseau de vidéo-surveillance et mis en place un Centre de Supervision Urbain (CSU) en fin d'année dernière**. Ce nouveau dispositif permet à un agent de police municipale de **surveiller l'espace public en temps réel et de diriger les patrouilles là où c'est nécessaire**. En dehors des créneaux de présence d'opérateurs municipaux, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police nationale de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement les patrouilles de police municipale en cas de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87**.

## 2. QUESTIONS - RÉPONSES

### ENSEMBLE DU QUARTIER :

#### • Où en est le projet immobilier relatif aux potentiels déménagements de l'école Saint-Louis et de Véolia ?

À ce jour, le projet est **toujours en phase d'étude préalable** et ne présente aucun élément concret.

Seule certitude, si l'école Saint-Louis était amenée à déménager, **en aucun cas les bâtiments historiques ne seraient menacés**

**de démolition**. Il en va de même pour les arbres remarquables qui ne seront pas abattus. Par ailleurs le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) nous permet de maîtriser les contours des futurs projets de construction : hauteur, nombre de logements, places de

parking, préservation des espaces verts... Bien que nous comprenions les inquiétudes légitimes des riverains quant au devenir de ce site, nous tenons à **vous assurer de notre volonté de préserver le cadre de vie** de ce quartier.

#### • Une campagne de reprise des marquages au sol, en particulier pour les vélos, est-elle prévue dans le quartier ou plus largement dans la ville ?

La Ville prévoit une campagne de reprise des marquages au sol **dès le printemps prochain**. Elle sera notamment axée sur les marquages vélos.



#### • Quelles actions sont prises par la Ville pour faire face à l'incivisme des Bellifontains quant aux déjections de leurs chiens ?

Plusieurs panneaux rappelant **l'obligation de ramasser les déjections** canines ont été installés à divers endroits stratégiques en Ville.

De plus, **le quartier est piqué tous les matins** par un agent à pied qui ramasse les papiers et les déjections canines. Il est malheureusement très difficile de verbaliser ce type d'infraction étant donné que le contrevenant doit être pris sur le fait.

### • Comment est effectué le contrôle du respect des arrêts minutes ?

Les arrêts minutes possèdent **des capteurs qui détectent le véhicule et la durée de son stationnement**, les policiers municipaux et ASVP ont accès depuis leurs smartphones professionnels aux alertes et s'y déplacent pour verbaliser si nécessaire. **Des contrôles physiques sont également effectués par passages.**

### • Est-il possible d'installer des bancs supplémentaires entre le quartier Mme Élisabeth et le centre-ville ?

Les riverains peuvent profiter de **quatre bancs neufs sur la place Decamps**, un banc place Milosz, deux rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Saint-Merry), et de plusieurs autres.

Par manque de place il semble difficile d'en installer davantage jusqu'à la rue des Sablons.

**Toutefois, les Bellifontains peuvent proposer des suggestions** d'emplacements en écrivant un mail à l'adresse : **espacespublics@fontainebleau.fr**. Les demandes seront étudiées par les services de la Ville selon la faisabilité technique et la réglementation en vigueur en termes d'accessibilité.



### • Comment fonctionnent les points d'apport volontaires dédiés aux biodéchets (notamment rue Guérin) ?



**L'association Compost et Nous**, mandatée par la ville de Fontainebleau, gère et entretient les espaces de compostage de quartier. Elle vous accompagne dans votre tri à la source pour valoriser par compostage vos biodéchets.

**Trois composteurs collectifs sont en place à ce jour** : rue Guérin, boulevard Damesme et rue des Pleus. **L'accès aux composteurs de quartier est gratuit**, sur inscription préalable.

À ce jour, tous les composteurs fonctionnent à plein régime. Par exemple, à l'échelle de la ville, on estime **le tonnage récolté à 66 tonnes** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

À la suite de la visite de quartier, il a été demandé au gestionnaire de redresser le composteur penché situé rue Guérin et de rafraîchir les affichages extérieurs.

### • Est-il possible d'installer des composteurs supplémentaires, par exemple dans le quartier de la Faisanderie ?

Le quartier de la Faisanderie est constitué d'habitats collectifs avec espaces verts gérés par les **Foyers de Seine-et-Marne (FSM)**. Il concentre donc plusieurs atouts qui doivent permettre au bailleur social d'envisager la mise en place du compostage en pied d'immeuble, comme il le fait déjà au pied de la

tour Warnery. **FSM indique être prêt à engager cette réflexion** pour des implantations progressives.

À noter, **un nouveau point d'apport volontaire** de biodéchets va être créé début avril dans le quartier Madame Élisabeth, à l'angle de la rue du Sylvain Collinet et de

la rue Victor Hugo. Il sera accessible gratuitement (inscription nécessaire au préalable à l'Hôtel de Ville) aux foyers ne pratiquant pas le compostage individuel au jardin et non dotés par la Ville d'un composteur gratuit lors de la distribution réalisée le 21/09/2024.

### • Est-il possible de publier en ligne l'arrêté réglementant le stationnement des livraisons et les arrêts minutes sur la commune de Fontainebleau ?

Celui-ci peut maintenant être consulté sur le site de la Ville dans la rubrique *Publication des actes administratifs, sous-rubrique : arrêtés de 2024, puis : arrêtés permanents.*



---

---

## PLACE DECAMPS :

### • Avec la mise en place de l'éclairage « clair de lune » sur la place Decamps, les riverains s'inquiètent du retour de nuisances sonores, occasionnées par la présence tardive de rassemblements bruyants.

Il n'est pas prévu que de nouvelles caméras soient installées sur la place Decamps, qui en compte déjà. Cependant **la brigade de nuit de la police municipale peut être sollicitée** en cas de besoin.

## ANGLE RUE GUÉRIN - RUE SAINT-MERRY :

- Le casier situé à l'angle de la rue Guérin et de la rue Saint-Merry va-t-il être réparé ?



Les services de la Ville ont informé la Poste (responsable de ces casiers) de cette dégradation. **Le casier sera donc prochainement réparé ou retiré.**

## RUE GUÉRIN :

- Les riverains indiquent que la signalétique « sauf riverains » de la rue Guérin est peu respectée.

Une opération de rappel à la règle aura lieu prochainement suivie d'opérations régulières pour sanctionner les contrevenants.

- Le lampadaire situé au niveau du 24 rue Guérin sera-t-il remplacé ?

Le lampadaire accidenté sera remplacé **très bientôt.**

## RUE CASIMIR PÉRIER, RUE CARNOT ET RUE DE FRANCE :

- Les rues Casimir Périer, Carnot et la rue de France sont en mauvais état. Seront-elles bientôt rénovées ?

La programmation de la voirie 2025 n'a **pas encore été établie** dans son intégralité. L'engagement de travaux se fera en fonction des retours du

dispositif **Vialytics** (le système permettant de cartographier avec précision l'état de la voirie) et des chantiers à venir (afin de ne pas

refaire le tapis de roulement d'une rue qui sera concernée peu après par des travaux impactant la voirie).

## RUE MARCEL LODS :

- Des arbres ont été coupés, d'autres sont tombés. De nouveaux arbres et massifs de fleurs vont-ils être replantés ?

De nouvelles plantations sont prévues à cet endroit, notamment via le dispositif « une naissance, un arbre ». Pour en savoir plus sur ce dispositif retrouvez la vidéo du mardi « une naissance, un arbre » !



## 3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à [maire@fontainebleau.fr](mailto:maire@fontainebleau.fr). Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à [assistante.elus@fontainebleau.fr](mailto:assistante.elus@fontainebleau.fr).

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville [www.fontainebleau.fr](http://www.fontainebleau.fr) ou en scannant ce QR code :



RESTONS CONNECTÉS !  
TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION  
OFFICIELLE



RESTEZ INFORMÉS !  
INSCRIVEZ VOUS  
À LA NEWSLETTER\*

\*lettre d'information

